

Discours du Ministre des Mines à la Foire du Cinquantenaire

le 19 aout 2010

- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres.**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Vice-ministres ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Mission Diplomatique ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux ;**
- **Monsieur le Commissaire Général du Cinquantenaire ou son Représentant ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général des Mines ;**
- **Madame l'Administrateur-Délégué Général de la Foire Internationale de Kinshasa ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;**
- **Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Limété ;**
- **Mesdames et Messieurs les Cadres et Agents du Ministère des Mines ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Je saisis l'occasion qui m'est offerte, dans le cadre de la Journée réservée au Ministère des Mines à la Foire Internationale de Kinshasa du Cinquantenaire, pour rendre un vibrant hommage au Président de la République, Son Excellence **Joseph KABILA KABANGE**, qui ne ménage aucun effort pour la promotion du bien-être du peuple congolais à travers les Cinq Chantiers de la République.

Cet irréversible processus de développement du pays, dont l'impact est déjà visible sur le terrain, appelle non seulement au respect de son initiateur, mais également renforce l'espoir de voir la République Démocratique du Congo redorer son blason longtemps terni.

Mes hommages s'adressent aussi à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui s'emploie sans relâche à réaliser ces chantiers.

Je remercie par ailleurs les organisateurs de la présente manifestation, en particulier le Commissariat Général du Cinquantenaire et la Direction Générale de la FIKIN, pour cette opportunité qui m'est offerte de m'adresser à vous tous ici présents, en cette période marquée par les festivités du jubilé d'or de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale.

J'exprime aussi ma profonde gratitude aux entreprises et services du secteur minier et des carrières qui ont activement participé aux colloques organisés depuis deux semaines dans cette salle, lesquels ont permis à la population d'avoir des informations fiables à la source, sur la législation minière, méconnue par bon nombre de personnes, ainsi que sur les questions brûlantes du secteur minier congolais.

Enfin, mes remerciements s'adressent à vous tous, distingués invités, pour avoir rehaussé de votre présence cette manifestation malgré vos multiples charges. Ceci témoigne, à juste titre, l'intérêt et l'importance que vous attachez au secteur minier congolais, socle de la relance de l'économie nationale.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs.**

Le thème général de la FIKIN édition 2010, intitulé « Foire du Cinquantenaire », me met à l'aise en cette journée spéciale pour vous entretenir sur le thème spécifique qui est : « **50 ans après, le secteur minier de la RDC toujours porteur d'espoir** ».

En cette année commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance de notre pays, il me paraît impérieux de jeter un regard rétrospectif sur l'importance du secteur minier sous l'époque coloniale d'abord, et pendant les cinquante premières années après l'indépendance ensuite.

- **Mesdames Mesdemoiselles et Messieurs ;**
- **Distingués Invités.**

Nul n'ignore que l'importance du secteur minier remonte à plusieurs années avant l'époque coloniale. En effet, la métallurgie du cuivre et du fer notamment, était déjà connue par nos ancêtres qui fabriquaient des croisettes, des lances, des houes et autres outils.

Quoique timide au début de l'ère coloniale, l'intérêt pour le secteur minier congolais s'est manifesté avec la publication des rapports sur les découvertes des substances minérales par le Géologue Jules Cornet dans le Sud Katanga.

Ainsi, les indices des minerais de cuivre seront découverts en 1892. Le diamant, quant à lui, sera découvert en 1906 aux environs de Mai Munene, près de la ville de Tshikapa.

C'est dans ce contexte que naquirent les grandes sociétés à charte, en l'occurrence le Comité Spécial du Katanga « C.S.K » en 1890, la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains « CFL », en 1902 et le Comité National du Kivu « CNKI » en 1927.

La création d'autres sociétés dans le même contexte est aussi éloquente. C'est le cas des sociétés ci après créées en 1906 :

L'Union Minière du Haut Katanga (UMHK), la Société Internationale, Forestière et Minière (FORMINIÈRE) et la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK).

Ces entreprises sont celles qui ont contribué considérablement au développement du Congo devenu colonie belge en 1908.

Pendant la période coloniale, le secteur minier a fonctionné comme un véritable chantier de production des matières premières destinées à l'exportation. L'essentiel de la richesse engendrée a servi au développement des infrastructures modernes de la métropole. Qu'à cela ne tienne, ce secteur a jeté le jalon de l'équipement du pays, aujourd'hui République Démocratique du Congo. A cette époque, le secteur minier intervenait à hauteur de 22,50% dans la formation du Produit Intérieur Brut et pour près de 60% dans les entrées en devises du pays.

En 1958, le Congo alors colonie belge, se retrouvait dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires comme le Canada, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud avec 392 Usd per capita.

Il y a lieu de rappeler que le premier texte juridique qui a régi le secteur minier est le Décret du 16 décembre 1910, modifié et complété par le Décret du 16 avril 1919.

Ce texte a réglementé la recherche et l'exploitation minières au Katanga.

En plein essor du secteur minier, un nouveau Décret a été pris le 24 septembre 1937, en remplacement du premier portant sur la prospection, qui va réglementer la recherche et l'exploitation dans l'ensemble du pays. C'est à ce titre que le nouveau Décret a été considéré par les spécialistes du droit minier comme étant le premier Code Minier de notre pays.

- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs.**

Après l'indépendance, de 1960 à 1967, le secteur minier a continué à être régi par le Décret du 24 septembre 1937 portant réglementation de la recherche et de l'exploitation minières.

Durant cette période, avec trente cinq (35) entreprises, la production moyenne annuelle du secteur minier était de :

• Cuivre	:	295.983,25 tonnes
• Cobalt	:	8.830,75 tonnes
• Diamant	:	14.080.075 carats

• Cassitérite	:	7.901,63 tonnes
• Or	:	5.877,75 Kg
• Zinc	:	243.656,63 tonnes
• Charbon	:	112.094,88 tonnes
• Coltan	:	120.875 Kg
• Wolframite	:	347.500 Kg
• Manganèse	:	295.342,63 tonnes
• Cadmium	:	340,75 tonnes
• Germanium	:	11,42 tonnes
• Argent	:	65.483,38 Kg
• Béryl	:	158.467,14 tonnes

Avec cette production, le secteur minier intervenait :

- pour près de 80% de la valeur totale des exportations ;
- pour plus de 60% des rentrées budgétaires de l'Etat ;
- et pour plus ou moins 9,5% dans le Produit National Brut et ce, malgré les turbulences qui ont caractérisé le climat politique de la jeune République.

La première législation minière de la République Démocratique du Congo a été promulguée par l'Ordonnance-Loi n°67/231 du 11 mai 1967 portant Législation Générale sur les Mines et les Hydrocarbures, complétée par l'Ordonnance-Loi n° 67/416 du 23 septembre 1967 portant Règlement Minier. Cette législation a plus tard été remplacée par l'Ordonnance-Loi n°81-013 du 02 avril 1981 portant Législation Générale sur les Mines et les Hydrocarbures.

Elle a permis à l'Etat congolais, d'une part, de recouvrer ses droits exclusifs sur les matières premières minérales et, d'autre part, d'intégrer l'exploitation artisanale et les mesures de sa libéralisation.

Durant la période allant de 1967 à 2002, le nombre des entreprises minières en activité est passé de trente cinq (35) à sept (7) à la suite de la disparition, de la transformation ou de la fusion de certaines d'entre elles. Exemple au Kivu : Sominki est issue de la fusion des plusieurs sociétés du Groupe EMPAIN. Au cours de cette période, il y a lieu de signaler les premières tentatives de prise en main des secteurs vitaux de la nation, à la suite de la promulgation de l'Ordonnance-Loi n° 66/343 du 07 juin 1966, communément appelé « La loi Bakajika » rétablissant l'Etat congolais dans l'appropriation du sol et du sous sol congolais. C'est également au cours de cette période que l'on assiste à la nationalisation de

plusieurs sociétés, notamment l'Union Minière du Haut Katanga devenue d'abord GECOMINES et ensuite GECAMNES.

La production moyenne annuelle par substance minérale durant la période allant de 1967 à 2002, à titre illustratif, était de l'ordre de :

- Pour le cuivre : 319.021 tonnes ;
- Pour le cobalt : 9.579 tonnes ;
- Pour le diamant : 15.617.113 carats ;
- Pour l'or : 4.020 Kg.

Je ne saurais passer sous silence la période florissante, les années 1980, où la production annuelle a atteint le pic, notamment en ce qui concerne le cuivre, 450.000 tonnes/an et celle où, les années 1990, elle a inexorablement chuté jusqu'à atteindre, pour le cuivre 10 tonnes/an, pour le cobalt 700 Kg et pour l'or 0 Kg.

En dépit de la crise multiforme qui a frappé de plein fouet l'ensemble des secteurs de la vie nationale durant ces années 1990, l'on note cependant que le secteur minier a continué à soutenir l'économie du pays et cela, grâce essentiellement à l'exploitation artisanale des substances minérales précieuses et semi-précieuses.

Dans le souci d'assainir le secteur minier et d'attirer des capitaux étrangers, le Gouvernement congolais, par le biais du Ministère des Mines, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a élaboré un nouveau cadre législatif et réglementaire plus incitatif pour les investisseurs.

Ce cadre tient également compte de certains impératifs, notamment la nécessité de protéger l'environnement, la prise en compte des intérêts de l'Etat et des communautés locales.

C'est ce qui a justifié la promulgation de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier et du Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier.

A ce jour, on enregistre :

- 58 Entreprises minières ;
- 4.008 Permis de Recherches ;
- 422 Permis d'Exploitation ;
- 15 Permis d'Exploitation des Rejets ;
- 89 Permis d'Exploitation de Petite Mine ;
- 649 Autorisations de Recherche des Produits de Carrières ;
- 231 Autorisations d'Exploitation des Produits de Carrières ;
- 02 Autorisations d'Exploitation des Carrières Temporaires.

Il convient aussi de rappeler certaines situations enregistrées après l'avènement du Code Minier, et qui n'ont pas contribué sensiblement à l'amélioration du secteur.

C'est notamment :

- le cas de plusieurs partenariats qui, contre toute attente, ont gelé les gisements qui leur ont été octroyés ou cédés ;
- l'octroi désordonné des droits miniers sans tenir compte :
 - des capacités techniques et financières des titulaires ;
 - des Zones d'Exploitation Artisanale pour les artisans ;
 - des zones de restrictions ou réservées.

La situation particulière du non respect des Zones d'Exploitation Artisanale cause à ce jour de sérieux problèmes avec plus de 1.200.000 artisans, Dans le souci d'assurer la gestion efficiente et le contrôle adéquat du secteur minier afin que les mines congolaises profitent pleinement et réellement à la nation, le gouvernement de la République a décidé de procéder à la revisitation des contrats miniers, processus dont les résultats sont bien connus de tous.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs.**

Je viens de retracer en gros l'historique du Cinquantenaire du secteur minier. On a observé qu'après l'indépendance, le secteur minier a continué à être le moteur de l'économie nationale

A ce jour, la production des substances minérales croît de plus en plus et augure une ère plus radieuse encore Je peux confirmer à titre indicatif que pour cette année : la production de cuivre métal atteindra les 450.000 tonnes et celle de cobalt avoisinera les 60.000 tonnes.

Subséquent à ces réalités positives, la redevance minière passera de 3 millions Usd à 100 millions en 2015. Je ne peux non plus passer sous silence la nouvelle dynamique du secteur minier dans la réalisation des infrastructures de base.

Cette dynamique qui conduit à coupler les projets miniers aux projets d'infrastructures sur base du modèle du contrat chinois, est une avancée notable dans la politique du Gouvernement dans le secteur minier. En outre, l'engagement du Gouvernement à susciter l'accroissement de la valeur ajoutée des produits miniers, gage du développement irréversible du secteur, m'a amené à prendre plusieurs mesures tant dans les secteurs cupro-cobaltifère, stannifère et diamantifère, notamment l'interdiction des exportations des minerais à l'état brut, la transformation des comptoirs d'achats du coltan et de la cassitérite et leurs accompagnateurs en entité de transformation, ainsi que, la mesure de désoxydation des diamants bruts avant leur exportation. Ces mesures constituent un signal fort dans l'engagement du Ministère des Mines à faire du secteur minier un véritable porteur d'espoirs. En termes de contribution à la formation du PIB, le secteur minier a vu sa quote-part s'accroître jusqu'à atteindre 80% dans les années 80.

Avec la chute de l'exploitation du cuivre, cette contribution a régressé. Mais elle a quand même connu une augmentation de 30 à 40% respectivement pendant les années 2002 et 2003.

La question que l'opinion se pose aujourd'hui est de savoir si, 50 ans après l'indépendance, le secteur minier demeure toujours porteur d'espoir ?

Dans l'état actuel, je vous rassure que le secteur minier congolais reste encore prometteur car sur la superficie totale de 2.345.000 km² du territoire national, le domaine minier concédé représente à peine 34%.

Par ailleurs, les réserves géologiques dont dispose le pays sont encore immenses et non suffisamment explorées. A titre illustratif, après compilation de la documentation y relatif, le potentiel des réserves minérales se présente comme suit :

- Cuivre : 60.449.814 tonnes ;
- Cobalt : 4.920.060 tonnes ;
- Cassitérite : 441.560 tonnes ;
- Zinc : 4.055.403 tonnes ;
- Manganèse : 9.000.000 tonnes ;
- Or : 1.229.038 tonnes ;
- Diamant : 140.000.000 carats ;
- Coltan : 1.000 tonnes ;
- Wolframite : 950 tonnes.

Je tiens à signaler que les réserves ci-haut reprises ne tiennent pas compte des substances minérales pour lesquelles il n'existe pas de projets de mise en valeur à court et moyen terme, notamment le fer et le nickel-chrome.

Quant aux projections de production à l'horizon 2015, celles-ci telles qu'annoncées par différents projets, atteindront le niveau ci-après :

- Cuivre : 1.940.600 tonnes ;
- Cobalt : 165.300 tonnes ;
- Cassitérite : 20.000 tonnes ;
- Zinc : 77.200 tonnes ;
- Or : 13 tonnes ;
- Diamant : 35.150.000 carats ;
- Coltan : 500 tonnes ;
- Wolframite : 1.200 tonnes ;
- Argent : 500 tonnes.

Tous ces projets inventoriés pourront générer plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. Aussi, l'objectif du Ministère des Mines est de favoriser l'exportation des métaux et aussi de les transformer en produits finis (câble électrique) d'ici l'an 2015.

Eu égard à tout ce qui précède, il convient de rappeler que les perspectives heureuses qui se profilent en faveur du secteur minier pour le bien-être du peuple congolais ne seraient effectives que si les ressources issues de l'exploitation minière sont gérées de manière transparente et rationnelle.

Ce qui implique l'apport de tous, gouvernants et gouvernés dans la refondation d'un Congo meilleur.

- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres.**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Vice-Ministres ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Mission Diplomatique ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux ;**
- **Monsieur le Commissaire Général du Cinquantième ou son Représentant ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général des Mines ;**
- **Madame l'Administrateur-Délégué Général de la Foire Internationale de Kinshasa ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;**
- **Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Limete ;**
- **Mesdames et Messieurs les Cadres et Agents du Ministère des Mines ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

La situation que je viens de décrire en rapport avec le thème de ce jour, démontre à suffisance que le secteur minier, même après cinquante de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale, reste toujours porteur d'espoir pour les générations futures.

Que Vive la RDC !

Que Vive le secteur minier !

Que Vive la FIKIN du Cinquantième!

Je vous remercie

Fait à Kinshasa, le 19 août 2010

Martin KABWELULU